

CGSLB Commerce Commerces de détail indépendants et moyennes entreprises d'alimentation: prime annuelle

CP 201 et 202.01 : Prime d'avril !

Qui y a droit ?

- Toute personne ayant travaillé durant la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.
- Les travailleurs à temps partiel et ceux n'ayant pas de période de référence complète recevront une prime au prorata de leurs prestations.
- Attention! Les étudiants n'entrent pas en ligne de compte.

Combien allez-vous recevoir ?

€ 188 brut.

Quand la prime sera-t-elle payée ?

En avril.

La prime peut-elle être convertie en un autre avantage ?

- La prime peut être remplacée par des éco-chèques.
- Les magasins avec une délégation syndicale peuvent avoir leur propre réglementation.

D'autres questions ?

- Contactez votre secrétariat CGSLB.
- Suivez l'actualité la plus récente du Commerce www.facebook.com/cgslbcommerce

Boostez votre magasin ! Optez pour la CGSLB !



VOTEZ 1
votez CGSLB

Votre liberté, votre voix

